

Le chômage en Angleterre

7 MARS 2011 (DERNIÈRE MISE À JOUR)

Ce n'est pas parce que vous trouverez un [emploi en Angleterre](#) que vous ne devrez pas pour autant penser au **chômage**. Du moins, il est important de comprendre ce à quoi vous aurez droit si vous vous trouvez dans cette situation.

Le Royaume Uni est probablement l'un des pays européens qui propose les prestations chômage les moins avantageuses pour les salariés, tant pour le montant des **prestations chômage** que pour la durée, en comparaison d'autres pays comme la France, la Belgique ou la Suisse par exemple. Ainsi, vous ne toucherez au maximum qu'environ 400 livres sterling par mois, quel que soit le montant de votre salaire.

En tant que travailleur étranger, vous y avez bien sûr droit, au même titre que les autres travailleurs en Grande-Bretagne. Le Ministère britannique du Travail et des Retraites (Department for Work and Pensions ou DWP) ne vous versera le chômage qu'après avoir tenu compte d'une période de carence de 3 jours (période pendant laquelle vous ne serez pas indemnisé(e)). Il y a en réalité deux allocations chômage : une allocation qui est versée en fonction des cotisations chômage que vous avez versées (les cotisations déduites de votre salaire lorsque vous étiez en activité), également appelée allocation contributive, et une allocation qui est basée sur les revenus que vous touchez une fois que vous êtes au chômage.

L'allocation contributive, appelée « SA-C (Contribution-based Jobseeker's allowance) »

Pour bénéficier de cette prestation, il faut réunir les deux conditions suivantes :

1. avoir cotisé pour l'équivalent d'au moins 25 fois la cotisation minimale sur l'une ou l'autre des deux années fiscales précédentes,
2. avoir cotisé pour l'équivalent d'au moins 50 fois la cotisation minimale sur les deux dernières années au total

Montant de l'allocation contributive

Son montant est forfaitaire, et régulièrement revalorisé (il valait 51,85 livres sterling pour les 16-24 ans, et 65,45 livres pour les 25 ans et plus). Pour connaître le montant à jour, consultez le site direct.gov.uk .

L'allocation non-contributive (Income-based Jobseeker's Allowance, ou IB-JSA)

Cette allocation chômage est calculée en fonction des revenus que vous avez une fois que vous êtes au chômage, et elle n'a donc aucune relation avec les revenus que vous aviez lorsque vous étiez encore en activité.

Compte tenu de son mode de calcul, cette allocation est donc faite pour les personnes salariées qui n'ont pas payé assez de cotisations pour pouvoir bénéficier de l'allocation contributive, ou qui n'en ont pas versé du fait de leur statut de travailleur indépendant.

Conditions pour bénéficier de l'allocation non-contributive

1. Vous avez une épargne comprise entre 6 000 et 16 000 livres sterling : vous toucherez une allocation chômage pleine, mais qui se réduira toutes les semaines d'une livre sterling pour chaque tranche de 250 livres qui est supérieure à 6 000. Par exemple, si vous possédez une épargne de 7 100 livres, votre allocation chômage sera réduite de 4 livres par semaine.
2. Épargne inférieure à 6 000 livres : vous toucherez une allocation pleine.

Montant de l'allocation non-contributive

Elle est régulièrement réévaluée, et calculée en fonction de votre âge et de votre situation de famille.

Le montant de l'allocation non-contributive varie d'un peu plus de **50 livres par semaine** (pour les célibataires de plus de 25 ans ou les parents isolés de moins de 18 ans) à un peu plus de **100 livres par semaine** pour les personnes de plus de 18 ans vivant en couples ou ayant signé un partenariat).

Pour connaître les dernières valeurs, consultez la rubrique « Allocation chômage » du site officiel direct.gov.uk  (en anglais).

Durée du chômage au Royaume Uni

Vous ne toucherez le chômage britannique que 26 semaines au maximum (6 mois).

Démarches pour bénéficier de l'allocation chômage (contributive et/ou non contributive)

Vous avez 2 possibilités pour effectuer votre demande d'allocation chômage :

- Vous rendre sur le site du [ministère du Travail britannique](#) (en anglais) et faire votre demande directement en ligne
- Vous rendre physiquement au centre pour l'emploi ([« jobcenter »](#)) [le plus proche de chez vous](#)
- Contacter JobCenter Plus au [0800 055 6688](#)

Liens et publications externes à consulter

- [Le régime britannique de sécurité sociale](#) sur le site du CLEISS